

18 mars 2014 : GREVE ILLIMITEE A EAU DE PARIS AMIANTE : ils savaient

1976 : Extrait des cours de fontainiers Ville de Paris montrant la présence d'**amiante** et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (**HAP**) dans les revêtements bitumineux qui recouvrent les conduites d'eau installées dans les égouts parisiens. Amiante et HAP sont des produits cancérigènes.

Extrait des cours de préparation au concours de préposé fontainier de la Ville de Paris - MMr Le Gars et Clere 1975/1976.

Le glutinage ou « coaltarisation » (du mot coaltar qui est un goudron de houille) est effectué de la manière suivante entre 1949 et 1997 :

- Piquage et grattage de la conduite au marteau et à la chaîne ;
- Brossage à la brosse métallique ;
- Peinture

Jusqu'au début des années 1970, la peinture exclusivement employée était le « Brai de Vibert » composition :

- Brai Vibert (70%)
- Benzine (9%)
- Huile lourde de houille (21%)

Compte tenu de la nécessité d'un support parfaitement nettoyé et sec pour l'emploi de ce produit, à partir de 1970 les produits couramment utilisés étaient :


- Le Bitulatex Standard

Le Bitulatex Standard version VP a été spécialement développé pour la Ville de Paris par adjonction de chlorure de vinyl de qualité contrairement au bitulatex standard développé par la société Bitulac.

Le Bitulatex Standard VP a contenu de l'amiante de type Chrysotile jusqu'en 1983.

1997 : Interdiction de l'Amiante. **Décret no 96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation.**

2011 : la mairie de Paris par la Direction de l'assainissement informe la Direction EAU DE PARIS de la présence d'amiante dans ces revêtements.

MAIRIE DE PARIS  DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

Dir-jyd/V3

N/Ref :

Affaire suivie par : JY Delente - tél : 01 42 76 29 44

Paris, 18 octobre 2012

COMPTE-RENDU DE REUNION (membres du CHS STEA):

Objet : **amiante détectée en égouts**

Date : 17 octobre 2012

Participants:
DPE : Didier DELY - Florence POUYOL - Pierre-Yves DURAND - JY DELENTE - Sébastien LEFILLIATRE - Denis PENOUEL - Max DESAVISSE - Isabelle GUILLOTIN de CORSON - Nathalie BERGIER - Marc LAEUFFER - Fernando ANDRADE
CGT : F AUBISSE, R BELLIA, J P SANCHEZ, T DERIEUX, S KERKENI
FO : E HARAULT

Didier DELY résume la situation :


- La DPE a proposé cette réunion aux membres du CHS du STEA, procédure normale lorsqu'un événement significatif intervient concernant la sécurité des agents ; il s'agit en l'occurrence de dosages de fibres d'amiante en égouts.
- Des prélèvements sur site sont régulièrement commandés par la SAP à un opérateur agréé, avant tous travaux importants en égouts ; ils concernent les endroits et les types de matériaux qui seront impactés par l'opération à conduire.
- Jusqu'à mi 2011, ces prélèvements n'avaient donné aucun résultat alarmant et les travaux avaient pu être conduits sans difficulté.
- A partir de mi 2011, notamment sur un grand chantier à ouvrir dans le 3eme arrdt, ces prélèvements ont commencé à mettre en évidence de l'amiante dite « liée », cad prisonnière au sein d'un enduit bitumineux noir (le « glutinage ») apposé pendant toute la 2eme moitié du XX^e siècle sur les canalisations d'eau en fonte pour les protéger de la corrosion.
- S'agissant des canalisations d'eau, la SAP informait Eau de Paris de la situation par courrier le 28/6/2011.

12 octobre 2012, 17h : Des représentants du personnel EAU DE PARIS déclenchaient une procédure de danger grave et imminent pour que toutes activités sur ces revêtements s'arrêtent enfin.

Il aura fallu en arriver là et attendre ce 12 octobre 2012.

Alors que la mairie depuis 1976, au moins, les distributeurs privés Veolia et Suez qui ont géré la distribution d'eau à Paris de 1985 à 2010, puis EAU DE PARIS, savaient que les salariés qui travaillaient au contact de ces conduites s'empoisonnaient.

Les analyses ci-dessous révèlent avec quel degré de gravité ces travailleurs ont été exposés :

 DÉPARTEMENT DE PARIS DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées 11, rue George Eastman 75013 PARIS Tel : 01 44 97 88 42- Fax : 01 44 97 88 45			Paris, le 10 octobre 2012
Prélèvement 2a			
N : nombre de fibres d'amiante dénombrées / n : nombre d'ouvertures de grilles META lues	100,5 / 6		
C (f/L) : Concentration calculée en fibres d'amiante par litre d'air (N x Sa ^{**})	6200	**Sa : 61,69	
RESULTAT (f/L)	6200		
(IC) intervalle de confiance sur le comptage (f/L) : C limite inférieure / C limite supérieure	5053	/ 7531	
Prélèvement 2b			
N : nombre de fibres d'amiante dénombrées / n : nombre d'ouvertures de grilles META lues	102,5 / 17		
C (f/L) : Concentration calculée en fibres d'amiante par litre d'air (N x Sa ^{**})	2204	**Sa : 21,5	
RESULTAT (f/L)	2204		
(IC) intervalle de confiance sur le comptage (f/L) : C limite inférieure / C limite supérieure	1800	/ 2672	

La valeur limite d'exposition est de 10 fibres par litre d'air. Les concentrations mesurées (cf. tableau), suite à découpe de conduite, montent jusqu'à 6200 fibres/l. Pendant plusieurs mois la présence de fibres en suspension restera au-delà de la norme.

Les salariés victimes de cette exposition exigent réparation.

Mais la Direction ne veut pas entendre leur bien légitime demande.

C'est à cause de cela qu'ils sont en grève pour une durée illimitée, à partir de ce 18 mars 2014.

Dans le préavis de grève (extrait), ils ont formulé leur exigence de la manière suivante:

- Une revalorisation et un élargissement du congé de fin de carrière à **tous** les agents effectuant des travaux pénibles, insalubres, dangereux ou sales.
- Passage en jours ouvrés du compte actuel des agents et du système de capitalisation, avec modification du mode de calcul par l'ajout de trois tranches complémentaires :
- 16 à 20 ans = 20 jours par an
- 21 à 25 ans = 25 jours par an
- 26 ans et plus = 30 jours par an
- La mise en place de mesures de sauvegardes pour les salariés ayant effectués **plus de 20 ans** de Travaux Pénibles ou Insalubres.

PETITION

Je soutien les revendications ci-dessus des travailleurs du service public de l'eau à Paris, exposés aux travaux pénibles, insalubres et de légitime réparation face à cette exposition subie à l'amiante et aux HAP.

NOM	PRENOM	SOCIETE	SIGNATURES

18 mars 2014 : GREVE ILLIMITEE A EAU DE PARIS

NOM	PRENOM	SOCIETE	SIGNATURES

